



92 % de la population de la région vit dans une aire d'attraction des villes

En Auvergne-Rhône-Alpes, 92 % des habitants vivent dans une des 95 aires d'attraction des villes que compte la région. Ces aires se composent de pôles, abritant 42 % des habitants, et de couronnes où vivent 50 % des habitants. Les emplois étant plus concentrés dans les pôles que dans les couronnes, ils sont à l'origine de nombreux déplacements domicile-travail. La population des couronnes croît plus vite que celle des pôles. Les migrations résidentielles profitent plus aux couronnes qu'aux pôles.

Corinne Pollet, Bruno Roy, Insee

95 aires d'attraction des villes en Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes compte 95 « aires d'attraction des villes » (*méthodologie*), dont 11 pour lesquelles la commune-centre se trouve en dehors de la région (les aires de Genève ou Mâcon par exemple). Ce nouveau zonage, réalisé selon une méthode différente proche des concepts internationaux, remplace le zonage en aires urbaines daté de 2010. Il se compose à la fois de pôles (regroupements d'espaces denses en population et en emplois) et de couronnes (zones d'influence des pôles sur les communes environnantes mesurées par les déplacements domicile-travail). Par définition, les couronnes sont ainsi composées des communes dont plus de 15 % des actifs travaillent dans un pôle. Le pôle et sa couronne forment une aire d'attraction de la ville.

Dans la région, 70 % des communes sont situées dans les aires d'attraction des villes (AAV). Celles-ci couvrent 63 % du territoire régional et abritent 92 % des habitants (*figure 1*). La plus grande aire est celle de Lyon avec plus de 2 millions d'habitants, ce qui représente

1 42 % de la population est regroupée dans les trois grandes aires de la région dépassant les 700 000 habitants

Nombre de communes et population selon la taille de l'aire et selon la catégorie de commune

	Auvergne-Rhône-Alpes ⁽¹⁾				France entière
	Nombre de communes	Population 2017	Taux de variation annuel de la population 2012-2017 (en %)	Part de la population en 2017 (en %)	Part de la population en 2017 (en %)
Aire de Paris	0	0	0,0	0,0	19,5
Aire de 700 000 hab. ou plus (hors Paris)	760	3 373 802	0,9	42,4	19,7
Aire de 200 000 à 700 000 hab.	582	1 799 046	0,7	22,6	23,5
Aire de 50 000 à 200 000 hab.	786	1 295 063	0,3	16,3	18,5
Aire de moins de 50 000 hab.	703	825 532	0,2	10,4	12,2
Commune hors attraction des villes	1 199	654 844	0,2	8,2	6,7
Ensemble	4 030	7 948 287	0,6	100,0	100,0
Pôle dont :	200	3 364 638	0,5	42,3	50,8
Commune-centre	84	2 032 079	0,3	25,6	27,9
Autre commune en pôle	116	1 332 559	0,7	16,8	22,8
Commune de la couronne	2 631	3 928 805	0,9	49,4	42,5
Commune hors attraction des villes	1 199	654 844	0,2	8,2	6,7
Ensemble	4 030	7 948 287	0,6	100,0	100,0

⁽¹⁾ Hors communes extra-régionales des aires s'étendant au-delà du périmètre de la région ou de la France.

Champ : France entière, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Source : Insee, Recensement de la population 2017

un peu plus du quart de la population régionale. C'est aussi la deuxième aire française après celle de Paris qui héberge 13 millions de personnes. Les deux aires régionales suivantes par la taille sont celles de Grenoble (700 000 personnes) et de Genève-Annemasse (près d'un million d'habitants dont 400 000 pour la partie française).

Six autres AAV comptent plus de 200 000 habitants (figure 2). Ce sont, par ordre décroissant, celles de Clermont-Ferrand, Saint-Étienne (500 000 habitants

chacune), Annecy, Valence, Chambéry (près de 300 000 habitants chacune) et Lausanne (un peu plus de 400 000 habitants dont 14 000 pour la partie française).

Près de 1,3 million d'habitants de la région, soit 16 %, sont localisés dans les dix-sept aires de taille intermédiaire, d'une population comprise entre 50 000 et 200 000 habitants (figure 3).

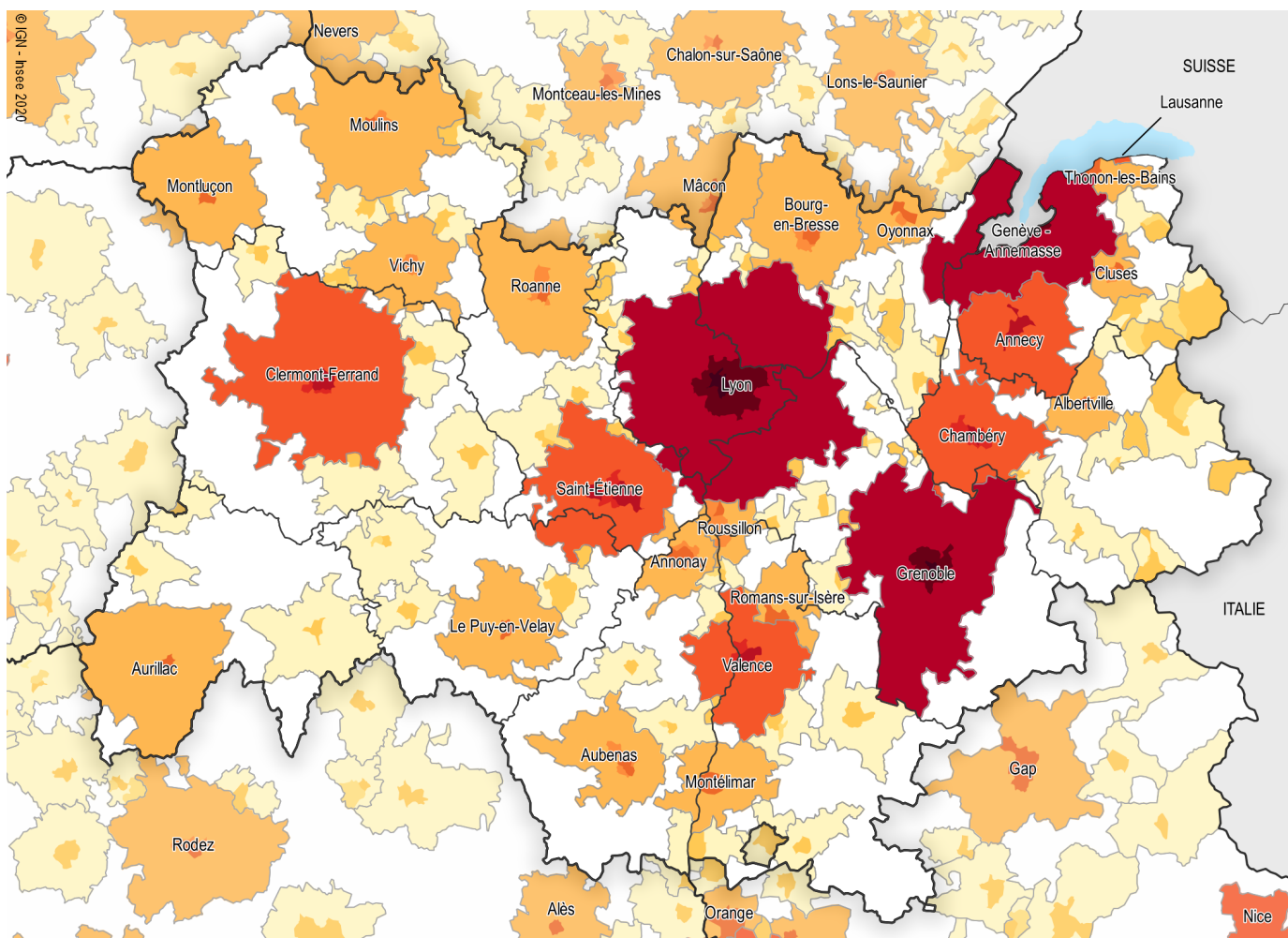
Enfin, 69 aires de moins de 50 000 habitants totalisent environ 800 000 personnes, soit 10 % de la population régionale.

Par ailleurs, près d'un tiers des communes de la région (soit 1 200) se trouvent hors des AAV. Ce sont souvent de petites communes qui ont en moyenne 500 habitants. La densité y est de 25 habitants/km², contre 164 en moyenne dans les aires d'attraction des villes. Elles occupent 37 % du territoire régional et hébergent 8 % de la population.

Au final, en Auvergne-Rhône-Alpes, 42 % de la population vit dans des pôles (contre 51 % au niveau national) et 50 % dans les couronnes de ces pôles (43 % au niveau national). Les communes-centres, qui

2 95 aires d'attraction des villes sur 63 % du territoire

Aires d'attraction des villes



Aires d'attraction des villes

■ Aire de plus de 700 000 hab. - Commune-centre	■ Aire de 50 000 à moins de 200 000 hab. - Commune-centre
■ Aire de plus de 700 000 hab. - Autre commune du pôle principal	■ Aire de 50 000 à moins de 200 000 hab. - Autre commune du pôle principal
■ Aire de plus de 700 000 hab. - Commune d'un pôle secondaire	■ Aire de 50 000 à moins de 200 000 hab. - Commune d'un pôle secondaire
■ Aire de plus de 700 000 hab. - Commune de la couronne	■ Aire de 50 000 à moins de 200 000 hab. - Commune de la couronne
■ Aire de 200 000 à 700 000 hab. - Commune-centre	■ Aire de moins de 50 000 hab. - Commune-centre
■ Aire de 200 000 à 700 000 hab. - Autre commune du pôle principal	■ Aire de moins de 50 000 hab. - Autre commune du pôle principal
■ Aire de 200 000 à 700 000 hab. - Commune d'un pôle secondaire	■ Aire de moins de 50 000 hab. - Commune d'un pôle secondaire
■ Aire de 200 000 à 700 000 hab. - Commune de la couronne	■ Aire de moins de 50 000 hab. - Commune de la couronne

□ Commune hors attraction des villes

Source : Insee, Recensement de la population 2017

constituent le cœur des pôles, concentrent 26 % de la population (28 % au niveau national).

Dans les pôles, le nombre d'emplois est supérieur au nombre de résidents y occupant un emploi

Les emplois sont plus concentrés dans les pôles (56 %) que dans les couronnes (37 %). Pour 100 actifs occupés résidant dans les pôles, on dénombre 134 emplois. Ce ratio est encore plus net pour les communes-centres (soit 151 emplois pour 100 actifs occupés résidents). Très logiquement, les données

sont inverses dans les couronnes. On y recense 70 emplois pour 100 actifs occupés. Ce rapport entre lieu de domicile et lieu de travail explique les nombreux déplacements domicile-travail des couronnes vers les pôles. Parmi les pôles des sept plus grandes aires d'attraction de la région (hors les deux aires transfrontalières de Genève-Annemasse et Lausanne), c'est celui de Clermont-Ferrand qui offre le plus d'emplois par rapport au nombre de ses résidents actifs occupés (taux de 166). À l'autre extrémité celui d'Annecy présente le rapport le moins élevé (122 emplois pour 100 actifs occupés).

La croissance démographique des grandes aires plus dynamique que celle des petites

Sur la période 2012-2017, c'est dans les plus grandes aires (Lyon, Grenoble et Genève-Annemasse pour sa partie française) que la population augmente le plus rapidement : + 0,9 % par an en moyenne (figure 4). Ce taux diminue progressivement avec la taille des aires. Il est de + 0,7 % dans celles de 200 000 à 700 000 habitants, de + 0,3 % dans celles de 50 000 à 200 000 et de + 0,2 % dans les aires de moins de 50 000 habitants. Par

3 26 aires d'attractions des villes comptent plus de 50 000 habitants

Répartition de la population des aires (partie régionale des aires, aires entières)

Libellé de l'aire	Partie régionale des aires			Aires entières				
	Nombre de communes de l'aire situées dans la région	Population localisée dans la région	Part de la population de la région (en %)	Population de l'aire entière	dont population de l'aire située hors de la région	Part de la population résidant dans le pôle (en %)	dont part de la population résidant dans la commune-centre (en %)	Part de la population résidant dans la couronne (en %)
3 aires de 700 000 hab. ou plus	760	3 373 802	42,4	3 943 802	570 000	57,0	31,6	43,0
Lyon	398	2 238 656	28,2	2 238 656	0	56,0	23,1	44,0
Genève - Annemasse	158	421 855	5,3	991 855	570 000	63,7	57,5	36,3
Grenoble	204	713 291	9,0	713 291	0	51,1	22,2	48,9
6 aires de 200 000 à moins de 700 000 hab.	582	1 799 046	22,6	2 199 046	400 000	51,3	43,9	48,7
Clermont-Ferrand	209	498 877	6,3	498 877	0	37,4	28,8	62,6
Saint-Étienne	105	496 132	6,2	496 132	0	41,7	34,8	58,3
Lausanne	3	13 560	0,2	413 560	400 000	96,7	96,7	3,3
Annecy	79	286 515	3,6	286 515	0	44,3	44,3	55,7
Valence	71	252 638	3,2	252 638	0	37,5	25,2	62,5
Chambéry	115	251 324	3,2	251 324	0	45,2	23,4	54,8
17 aires de 50 000 à moins de 200 000 hab.	786	1 295 063	16,3	1 405 703	110 640	40,6	31,0	59,4
Roanne	80	136 149	1,7	140 289	4 140	42,5	24,5	57,5
Bourg-en-Bresse	76	139 314	1,8	139 940	626	38,3	29,7	61,7
Mâcon	34	40 900	0,5	136 049	95 149	31,4	24,7	68,6
Montélimar	45	98 060	1,2	98 060	0	39,9	39,9	60,1
Montluçon	53	91 386	1,1	92 934	1 548	38,4	38,4	61,6
Vichy	50	89 641	1,1	89 641	0	41,1	27,0	58,9
Le Puy-en-Velay	59	82 553	1,0	82 553	0	23,0	23,0	77,0
Moulins	59	74 041	0,9	77 893	3 852	42,0	25,2	58,0
Aurillac	84	76 939	1,0	76 988	49	33,1	33,1	66,9
Romans-sur-Isère	30	65 398	0,8	65 398	0	50,7	50,7	49,3
Aubenas	68	64 781	0,8	64 781	0	38,0	18,8	62,0
Roussillon	27	62 359	0,8	62 359	0	56,9	13,6	43,1
Thonon-les-Bains	18	59 592	0,7	59 592	0	58,3	58,3	41,7
Annonay	37	55 846	0,7	55 846	0	48,8	29,3	51,2
Cluses	12	55 112	0,7	55 112	0	46,7	31,0	53,3
Albertville	30	54 440	0,7	54 440	0	34,7	34,7	65,3
Oyonnax	24	48 552	0,6	53 828	5 276	48,4	41,7	51,6
69 aires de moins de 50 000 hab.	703	825 532	10,4	927 117	101 585	52,0	47,7	48,0
Ensemble des aires	2 831	7 293 443	91,8	8 475 668	1 182 225	52,3	36,4	47,7
1 199 communes hors aires d'attraction des villes	1 199	654 844	8,2	654 844	0	0,0	0,0	0,0
4 030 communes de la région	4 030	7 948 287	100,0	7 948 287	0	42,3	25,6	49,4

Note : les aires surlignées en jaune ont leur commune-centre hors de la région.

Champ : périmètre des aires s'étendant sur la région, en incluant les communes extra-régionales.

Source : Insee, Recensement de la population 2017

ailleurs, la population des communes hors attraction des pôles augmente également (+ 0,2 % par an), grâce à un solde migratoire positif (*définitions*) de + 0,4 %.

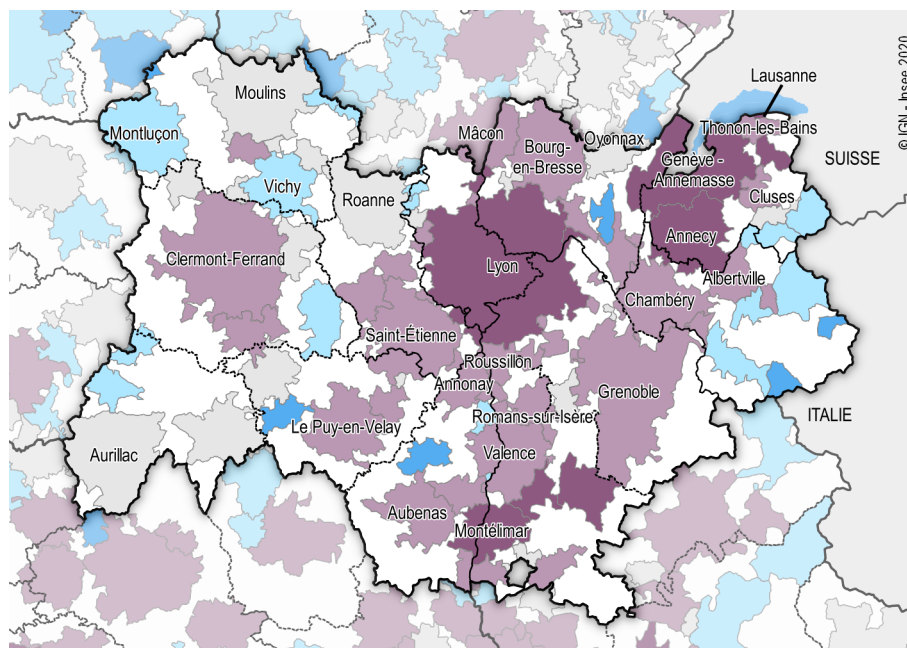
Pour les aires de Lyon, Grenoble et Genève-Annemasse confondues, le solde naturel (*définitions*) est l'élément majeur de la hausse de population (+ 0,7 %), contrairement aux aires plus petites où le solde migratoire prime.

La population des couronnes augmente plus fortement que celle des pôles

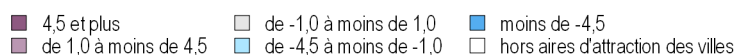
Entre 2012 et 2017, la population des couronnes croît de 0,9 % par an contre + 0,5 % dans les pôles. Dans ces derniers, la hausse de population provient uniquement du solde naturel, le solde migratoire étant nul. Dans les couronnes, le solde migratoire dépasse de peu le solde naturel (respectivement + 0,5 % et + 0,4 %). Le bilan des migrations est donc à l'avantage des couronnes, montrant ainsi une périurbanisation qui se poursuit. Ce desserrement urbain s'observe, entre autres, dans les trois plus grandes aires. À Lyon, le solde migratoire du pôle est nul et celui de la couronne est de + 0,4 %. À Grenoble, ces mêmes soldes sont respectivement de - 0,6 % et + 0,1 %. Enfin, à Genève-Annemasse (partie française), les soldes sont de - 0,1 % pour le pôle et + 1,5 % pour la couronne. ■

4 Une croissance démographique plus rapide le long de l'axe rhodanien et autour de Genève

Évolution de la population entre 2012 et 2017 par AAV (en %)



Évolution de la population entre 2012 et 2017



Source : Insee, Recensement de la population 2017

Méthodologie

Le **zonage en aires d'attraction des villes** (AAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (AU), réalisé par l'Insee jusqu'en 2010. L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée la commune-centre (*pour en savoir plus*). Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. Les aires d'attraction des villes sont des entités économiques cohérentes : une politique publique ciblée sur un pôle pourra avoir des conséquences sur l'ensemble de son aire d'attraction.

La définition des aires d'attraction des villes est cohérente avec les concepts européens et internationaux. Ainsi, les plus grandes aires coïncident avec les « cities » et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en AAV facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des villes étrangères.

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre des naissances et celui des décès. On parle d'excédent lorsque ce solde est positif, de déficit dans le cas contraire.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre qui en sont sorties au cours de la période considérée. Dans cette étude, il s'agit d'un solde apparent estimé par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel. On parle d'excédent lorsque ce solde est positif, de déficit dans le cas contraire.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay
Philippe Mossant

Mise en page :

Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020
- « Deux tiers de la population regroupés sur 11 % du territoire », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 77, septembre 2020
- « 38 % de la population française vit dans une commune densément peuplée », *Insee Focus* n° 169, novembre 2019
- données complémentaires sur www.insee.fr

